

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DFPE 386** Subvention et convention avec l'association Parrains Par' Mille (11e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association « Parrains Par' Mille » (11e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Parrains Par' Mille » (11e) pour son projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 € est attribuée à l'association « Parrains Par' Mille » (47422 - 2015\_07724).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF0001 du budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**